

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 MAI 2019**

**Délibération**  
n° 2019.05.120

**Office de tourisme du  
Pays d'Angoulême :  
convention  
d'objectifs et de  
moyens 2019**

**LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mai 2019**

**Secrétaire de séance** : Gérard DEZIER

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

**Ont donné pouvoir** :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Elisabeth LASBUGUES à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Eric SAVIN à Michel BUISSON

**Suppléant(s)** :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

**Excusé(s)** :

Gilbert CAMPO, Karen DUBOIS, Guy ETIENNE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.05.120**

TOURISME ET PATRIMOINE

Rapporteur : Madame PIERRE

**OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'ANGOULEME : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2019**

Les relations entre l'Office de tourisme du Pays d'Angoulême (OTPA) et GrandAngoulême reposent sur une convention cadre approuvée par délibération n°248 du 28 juin 2018, pour la période 2018/2020.

Par ailleurs, chaque année, l'Office de tourisme et ses collectivités adhérentes définissent un programme d'actions applicable sur l'année en cours et précisé dans une convention d'objectifs générale annuelle.

Pour l'année 2019, GrandAngoulême a prévu de verser à l'OTPA, une subvention globale de 377 000 €.

Par délibération n°513 du 11 décembre 2018, le conseil communautaire a approuvé le versement d'un acompte sur la subvention 2019 avant le vote du Budget Primitif, pour un montant de 150 000 €. Le solde de la subvention à verser pour l'année 2019 représente un montant de 227 000 €.

**Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements, Mmes Arlot, Feuillade et M. Moteau ne prennent pas part au vote,**

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie et emploi du 15 mai 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention d'objectifs 2019 avec l'Office de tourisme du Pays d'Angoulême et d'attribuer une participation financière de GrandAngoulême à hauteur de 227 000 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ladite convention.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – Chapitre 65.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**28 mai 2019**

**Affiché le :**

**29 mai 2019**

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE  
L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'ANGOULÊME  
ET GRANDANGOULÊME

POUR L'ANNÉE 2019

---

**Entre les soussignés :**

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême, dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex ; Représenté par son Président, agissant en vertu de la délibération du conseil communautaire n°        en date du ci-après désigné par « GrandAngoulême »

Et

L'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême, dont le siège est situé 7, bis rue du Chat, 16007 ANGOULEME Cedex ; Représenté par son Président, ci-après désigné par « OTPA ».

---

Préambule

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence « promotion du tourisme », dont la création d'offices de tourisme est devenue une compétence obligatoire des EPCI.

Afin de structurer la politique touristique de GrandAngoulême, il est préconisé l'élaboration d'un schéma de développement touristique intégrant :

- Un diagnostic touristique
- Des orientations stratégiques
- Un plan d'actions
- Une répartition des missions entre le service tourisme et l'OTPA.

Il est le préalable à toute politique touristique, à toute réponse aux attentes des clientèles touristiques et à toute structuration de l'offre touristique.

Il permet un travail en mode projet qui favorise l'efficacité des actions touristiques d'un territoire.

---

## **I. Le programme d'actions porté par GrandAngoulême est le suivant :**

Finalisation, en lien avec l'OTPA **du schéma de développement du tourisme. Gestion des équipements communautaires** liés à la compétence tourisme.

Dans le cadre du projet NOTT et sous réserve des financements régionaux :

- A. **Recrutement et prise en charge du poste d'un technicien spécialisé tourisme** pour l'animation du projet NOTT
- B. **Lancement, d'une étude d'approfondissement du diagnostic de territoire** par l'expertise externe d'un cabinet d'études portant sur un état des lieux et une analyse du marketing, de la communication, du tourisme d'affaires et de la gouvernance de la politique touristique. Les thèmes abordés dans le diagnostic sont :
  1. Une étude de marché, de l'offre et de la demande touristique, de la notoriété et de la perception par les clientèles potentielles ;
  2. La stratégie touristique et tout particulièrement de la stratégie numérique ;
  3. Le positionnement touristique du territoire ;
  4. L'organisation, le développement des compétences, le statut juridique pour l'office de tourisme et pour le service tourisme de GrandAngoulême
  5. L'articulation avec les autres acteurs touristiques du territoire.
- C. **Création de contenus numériques multimédia** à des fins de valorisation, d'animation et de développement de nouvelles activités touristiques. Valorisation numérique du patrimoine local (table numérique, maquette virtuelle, réalité augmentée ...).  
Création d'outils numériques pour le tourisme vert et l'itinérance.
- D. **Mise en tourisme de la Flowvélo** en partenariat avec les collectivités qu'elle traverse.
- E. **Création d'un dispositif de concertation et d'appui aux porteurs de projets touristiques.**
- F. **Développer les accords de coopération** intégrant les objectifs de développement touristique avec les territoires touristiques limitrophes.  
**Structurer l'offre d'itinérance (fluviale, pédestre, équestre, cycliste)** en partenariat avec les territoires limitrophes.  
**Création avec l'OTPA d'outils d'observation, de prospective et de pilotage de la stratégie touristique.**

## **II. Le programme d'actions porté par l'OTPA est le suivant :**

### **1/ ACCUEILLIR ET GÉRER L'INFORMATION**

Le classement des Offices de Tourisme, mis en place par le ministère en charge du tourisme, garantit une cohérence et une homogénéité dans les services que les Offices de Tourisme offrent aux visiteurs. Les différents critères du classement permettent de garantir une même base de services répondant aux principaux besoins des touristes. L'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême souhaite être classé en catégorie 1, la catégorie la plus haute.

En 2019, une première étape de la certification de l'OTPA par l'écriture des référentiels qualité sur l'organisation de l'accueil sera mise en œuvre. Les référentiels d'organisation seront formalisés après la réinstallation du backoffice de l'OTPA dans les locaux au 7 bis, rue du Chat, à la fin du deuxième semestre.

## **1.1 / Le Service Accueil à l'Hôtel de Ville d'Angoulême**

- Élaboration d'une signalétique efficiente

Poursuite de la mise en place d'une signalétique de l'accueil de l'OTPA en collaboration avec les services de la ville d'Angoulême et l'architecte des Bâtiments de France :

- Repositionnement des panneaux directionnels de ville de la société Sicom ;
- Déploiement d'une bâche sur la façade présentant le logo d'Office de Tourisme de France ;
- Installation d'un « totem » sur le parvis de l'Hôtel de Ville ;
- Fléchage à l'intérieur de la cour de l'Hôtel de Ville ...

Création d'un parcours de circuit de visite, au sol, sous la forme d'empreintes, de traces de pas, ... dont l'objectif est double :

- une mise en valeur du patrimoine, des monuments et des murs peints...
- l'accueil, par un guidage permanent du visiteur, conforme au schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI).

- L'accueil physique

Une équipe de conseillers en séjours professionnels, formés et munis d'outils d'accueil adaptés :

- Élaboration et acquisition, en concertation avec les membres de l'équipe, d'une ligne de vêtements participant à la qualification de l'accueil du visiteur.
- Définition d'un programme de formations adapté aux besoins du personnel d'accueil.
- Création et édition de supports pour l'accueil des visiteurs :
  - Le Magazine Vacances du Pays d'Angoulême
  - Le Plan de la ville et de l'agglomération,
  - Le Guide de l'Été en Pays d'Angoulême mettant en lumière les animations du territoire.
  - De Bulles en Pierres (document présentant une découverte à pied des monuments et des murs peints, traduit en 4 langues étrangères).
- Dans le cadre du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) :
  - Diffusion sur écran, dans l'espace accueil, d'informations sur les adhérents et les partenaires de l'OTPA.
  - Interventions du personnel d'accueil sur les différents festivals ou lieux de flux touristiques.

## **1.2/ L'Accueil Numérique**

**De par sa fréquentation, le site internet de l'OTPA est devenu le 1<sup>er</sup> bureau d'accueil de l'OTPA.**

En 2019, élaboration de la phase 2 de la création du nouveau site internet de l'OTPA par la mise en ligne des fonctionnalités et des contenus suivants :

- Mise en place de la gestion d'actualités « chaudes » et géolocalisées accessibles sur les ordinateurs et les smartphones ;
- Collecte et diffusion des disponibilités journalières des hébergements marchands grâce au système DispOT ;
- Mise à disposition d'une solution de vente en ligne via Charentes Tourisme ;
- Installation, dans l'espace d'accueil, d'une tablette numérique en libre accès.

## **2/ ACCUEILLIR ET PROMOUVOIR**

Création d'un dispositif d'Ambassadeurs du territoire à l'attention des habitants.

Les objectifs :

- Définition d'un programme d'actions favorisant l'appropriation par les habitants du territoire du patrimoine et de l'offre de loisirs.
- Leur proposer et leur permettre de s'engager dans une démarche volontariste de promotion et insuffler un sentiment de fierté d'appartenance au territoire de GrandAngoulême.
- Création d'un réseau (Facebook : création d'une page dédiée aux ambassadeurs et aux instagramers) ;
- Organisation de visites de (re)découverte de son territoire ...

Création d'un dispositif d'Ambassadeurs du territoire à l'attention des commerçants.

Les objectifs :

- Développer, officialiser et rendre visible le rôle d'ambassadeurs des commerçants.
- Formation des chauffeurs de taxi via la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Charente.
- Formation des commerçants (en collaboration avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Charente) : organisation de rencontres, visites et présentations de la destination Pays d'Angoulême. Un premier cycle de formations s'adressera aux boulangers du territoire.

Dans le cadre du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI), organisation de réunions publiques pour identifier, a minima, un ambassadeur habitant et un ambassadeur professionnel dans chaque commune de GrandAngoulême. Ce dispositif sera mis en place en collaboration avec les élus des mairies de l'ensemble des communes de l'agglomération.

### **3/ PROMOUVOIR ET COMMERCIALISER**

La boutique de l'Office de Tourisme :

#### **Rappel :**

Création et ouverture au public le 19 décembre 2018 d'une boutique dans l'espace accueil de l'OTPA au sein du Bureau d'Informations Municipal de l'Hôtel de Ville d'Angoulême. Elle contribue à valoriser l'économie locale, tout en participant aux ressources propres de l'Office de Tourisme.

#### **Organisation et objectifs**

Une boutique « valeur ajoutée » pour l'économie locale et la mise en lumière des savoir-faire des artisans et des producteurs du territoire. Elle contribue aux ressources propres de l'Office de Tourisme.

La boutique propose des produits réalisés sur le territoire de GrandAngoulême et en Charente.

Cette vitrine donne une visibilité nouvelle aux richesses locales, à travers le savoir-faire des artisans et des producteurs du territoire.

Elle permet de prolonger l'expérience des visiteurs, tout en suscitant un nouveau réflexe d'achat pour les angoumoisins.

La boutique propose des produits « souvenirs » aux visiteurs :

- Recherche de nouveaux produits, création d'une ligne avec un illustrateur local, création à moyen terme d'une collection.
- Adaptation des produits aux événements du calendrier (Noël, Saint Valentin, Pâques, Fête des Mères ...)

### **4/ COORDONNER ET ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS**

#### **Accompagnement des professionnels et des adhérents à l'OTPA par :**

- L'organisation d'éducteurs ;
- L'animation numérique du territoire, avec la formation aux outils numériques ;
- L'observatoire touristique, en collaboration avec GrandAngoulême et avec le soutien logistique de Charentes Tourisme ;
- « L'espace pro » du site internet et la diffusion d'une newsletter.

#### **Structuration et contribution à la qualification de l'offre touristique :**

- Incitation au classement et à la qualification lors des visites adhérents et à l'occasion de réunions d'informations auprès des hôteliers, des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes... ;
- Formation sous forme d'éducteurs des personnels d'accueil des prestataires hébergeurs ;
- Contractualisation avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Charente pour la formation des chauffeurs de taxis.

- Adhésion à différents labels (accueil vélo...)

**Accompagnement de la professionnalisation et de la promotion des équipements structurants maillant le territoire** (ex : camping communautaire, port,...).

## **5/ PROMOUVOIR LA DESTINATION « PAYS D'ANGOULÊME »**

La région **Nouvelle Aquitaine**, est une cible privilégiée pour l'OTPA dans la mise en place d'**opérations de marketing**. En 2019, ces dernières porteront sur les départements de la **Gironde**, de la **Dordogne** et de la **Charente Maritime** pour leur proximité et leur flux touristique conséquent.

Dans le cadre du dispositif de « **Géocaching** », création du **1<sup>er</sup> parcours régional cyclo de Terra Aventura** sur et avec le partenariat de la commune de Fléac. Ce circuit emprunte l'itinéraire de la FlowVélo et de la Coulée Verte.

Au sein des **réseaux sociaux** :

- Évolution de la simple diffusion d'informations vers l'animation de la communauté de fans du **Facebook** de l'OTPA (9800 fans), avec comme support des concours photos, la rédaction de storytelling (accroche narrative) ...
- Donner vie au compte **Instagram** de l'OTPA en animant une communauté d'instagramers.

Poursuite de l'acquisition d'une photothèque par le biais d'un partenariat avec un photographe local.

Maintien de **partenariats** avec l'ADT Charentes Tourisme, avec la **Région Nouvelle Aquitaine** et son **Comité Régional du Tourisme** ainsi qu'avec l'**Office de Tourisme de Bordeaux** pour une présence de la destination Angoulême sur leurs sites web dont les audiences sont porteuses.

Participation à la **coopération entre GrandAngoulême et Bordeaux Métropole**, sous la forme de partenariats, d'échanges d'espaces WEB, de création d'offres communes ou à partager.

**Coopération sur l'axe Val de Charente** à développer par la communication via les différents sites internet des villes et des offices de tourisme et par l'élaboration de produits touristiques partagés ...

**Les Accueils Presse** :

L'OTPA collabore avec GrandAngoulême, avec l'ADT Charentes, avec la Région Nouvelle Aquitaine... à l'accueil, dans les meilleures conditions, des journalistes, des bloggeurs ou autres relais d'influence touristique (mise à disposition de personnel pour les visites de ville, etc...).



## **6/ COMMERCIALISER LA DESTINATION « PAYS D'ANGOULEME »**

**L'OTPA est une agence de voyage réceptive**, immatriculée comme telle auprès de l'Agence Atout France qui l'autorise à commercialiser des produits touristiques packagés.

L'OTPA poursuit l'élaboration et la commercialisation :

- des produits à la journée ou au week-end, à destination d'un public d'individuels.
- des programmes de visites guidées sur le territoire, par exemple la maison Lacroix et la découverte commentée sur le tracé du Circuit des Remparts.
- Des ateliers mémoires à destination des seniors du territoire de GrandAngoulême.

Le service accueil gère aussi un service de billetterie aux habitants et aux visiteurs comme la gestion des réservations :

- des visites du Trésor de la Cathédrale,
- de la billetterie du FIBD,
- de Musiques Métisses,
- des visites du Service Patrimoine de GrandAngoulême,
- du Train des Valois,
- des croisières à bord de la Reine Margot etc...

L'OTPA pérennisera son offre de services à destination des groupes et des tour-operators.

### **Le Tourisme d'Affaires.**

Des personnes ressources seront sollicitées pour recréer un bureau des congrès. Un diagnostic sera réalisé afin d'analyser l'offre et la demande du tourisme d'affaires sur Angoulême (répertoire des structures de l'offre, analyse de la concurrence, attentes des clientèles, attentes des professionnels du territoire ...). Une stratégie, des objectifs, un positionnement et des cibles seront définis.

Une réflexion sera portée sur

- La structuration de l'offre du tourisme d'affaires ;
- La prospection, l'identification et la sélection des organisateurs de manifestations de type congrès/séminaires ;
- La mise en place d'une offre de services en partenariat avec les professionnels du secteur (hébergements, salles, restaurateurs/traiteurs, gérants d'activités de loisirs, de sports, d'incentives ...).

Afin de partager les expériences sur le tourisme d'affaires et de disposer d'un fichier de prospects, l'OTPA reconduira son adhésion à Congrès Cités.

Collaboration à l'éductour de Bordeaux Réunions, dans le cadre du Salon Sud-Ouest Évènements.

Actualisation du site internet dédié aux congrès. Élaboration d'un document d'appel congrès.

Création d'un poste de chargé(é) de missions congrès, si les financements le permettent.

## **7/ SCHÉMA DE LA RANDONNÉE**

En collaboration avec le service tourisme de GrandAngoulême, l'OTPA poursuit ses actions de :

- Repérage sur le terrain, rédaction de fiches randonnées (textes et cartographie).
- Suivi de l'inscription des chemins de randonnée au PDIPR.
- Développement d'offres d'animations autour de la randonnée. Organisation d'animations type rando-patrimoine.

## **8/ LOGISTIQUE / AMÉNAGEMENTS / TRAVAUX**

À la fin du deuxième semestre de l'année 2019, l'OTPA réintègrera ses locaux rénovés par GrandAngoulême au 7, bis rue du Chat.

Parallèlement à ce programme d'actions, l'OTPA apportera un appui technique aux collectivités territoriales partenaires.

### **III. Le programme d'actions porté par l'OTPA dans le cadre du dispositif NOTT et sous réserve des financements régionaux et communautaires**

Dans le cadre de la Nouvelle Organisation Touristique Territoriale (NOTT) de la région Nouvelle Aquitaine, la candidature à l'appel à projet présentée par GrandAngoulême a été retenue.

Cette validation enjoint à GrandAngoulême et à l'OTPA de respecter les engagements décrits afin de bénéficier des aides consenties par la Région dans le cadre de ce dispositif.

Le programme des actions décrit dans le dossier NOTT est réparti en 6 chapitres :

- A. Animation de l'appel à projet NOTT
- B. Approfondissement du Diagnostic
- C. Stratégie Numérique
- D. Qualification et Labellisation
- E. Professionnalisation et Fédération des Acteurs
- F. Adaptation de l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême et des Outils de la Politique Touristique

## 2/ Le programme d'actions porté par l'OTPA serait le suivant :

- A. **Accueil** dans les locaux de l'OTPA du **technicien spécialisé tourisme** pour l'animation du projet NOTT.
- B. Participer à la définition du contenu **du diagnostic de territoire** porté par un cabinet d'études.
- C. **Évolution de la stratégie et des services numériques de l'OTPA** autour du site internet, des réseaux sociaux, de la commercialisation en ligne et de l'e-réputation. Poursuite du renouvellement du site internet de l'OTPA (phase 2/2). Mise en place de la gestion d'actualités « chaudes » et géolocalisées accessibles sur les ordinateurs et les smartphones.
- D. **Incitation des professionnels du tourisme (hôtels, meublés...) à s'inscrire dans une démarche de labellisation.**  
**Développer la labellisation accueil vélo** en lien avec la mise en tourisme de la Flowvélo.  
**Inciter les professionnels du territoire à la labellisation Tourisme et Handicap.**
- E. **Lancement d'un programme de sensibilisation** pluriannuel et de **fédération des acteurs locaux du tourisme** tout particulièrement dans le tourisme d'affaires et dans le numérique.  
**Cultiver la fierté d'appartenance des habitants, des professionnels du tourisme et des commerçants** qui peuvent être des relais de l'information touristique. Élaboration d'un programme de sensibilisation et de découverte des atouts du territoire à leur intention afin qu'ils deviennent prescripteurs et **ambassadeurs du territoire.**
- F. **Actualisation du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI).** Développement d'une gamme de **produits vendus à la boutique** de l'OTPA.  
**Coopération avec les territoires limitrophes et avec des destinations phares.**  
**Création d'un bureau des congrès**, en fonction des résultats de l'étude de faisabilité.  
**Commercialisation d'offres combinées** avec d'autres territoires ou sites touristiques.  
**Création avec GrandAngoulême d'outils d'observation, de prospective et de pilotage de la stratégie touristique**

## **IV. Relations entre l'OTPA et GrandAngoulême**

Afin de rendre compte de son activité, l'office de tourisme s'engage à fournir à GrandAngoulême, après validation par son conseil d'administration :

- Le rapport d'activités annuel de l'association ;
- Le compte de résultats de l'année écoulée.

Il sera tenu de transmettre à GrandAngoulême, les indicateurs de suivi de son activité :

- Le nombre d'adhérents ;
- Le nombre de visiteurs ;
- L'audience du site internet ;
- Le suivi et l'engagement sur les réseaux sociaux.

Afin de permettre à l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême d'assurer la présente convention d'objectifs, GrandAngoulême s'engage à contribuer au financement de celui-ci.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême versera à l'OTPA :

- Une subvention de fonctionnement de 377 000 €.
- Une subvention complémentaire, en investissement ou en fonctionnement, pour la réalisation d'actions liées au dispositif Régional NOTT, pourrait être allouée, sous forme d'avenant, à l'OTPA, en fonction du programme d'actions complémentaires retenues en cours d'année,

A noter qu'en 2019, la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême finalisera des travaux de réaménagement des locaux occupés par l'OTPA au 7 bis rue du Chat à Angoulême.

Convention établie en 2 exemplaires originaux

Fait à Angoulême, le

Pour le GrandAngoulême,

Le Président

Pour l'Office de Tourisme du Pays  
d'Angoulême

Le Président